https://briand.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article804



Informations et tarifs restauration et hébergement

- Administration - Restauration et Hébergement -

Date de mise en ligne : mercredi 17 juin 2020

Copyright © Lycée Aristide Briand (LGT-LP)Évreux - Tous droits réservés

Les tarifs de restauration et d'hébergement sont votés pour l'année scolaire par la Région Normandie. Ils sont susceptibles d'évoluer à la rentrée 2024.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs pour l'année 2023-2024 :

Demi-pensionnaire (facturation au trimestre)

Forfait 4 jours (426,56€ forfait annuel)

Forfait 5 jours (499,10€ forfait annuel)

Demi-pensionnaire à la prestation ou TICKET AVANCE 42,20 € (10 repas) par Chèque, espèces ou Carte Bleue

Interne en pension complète 2023-2024 (facturation au trimestre)

CAUTION 90,00 € (1ère inscription)

Interne 4 nuits+vendredi (1235,35€ forfait annuel)

(lundi soir au vendredi midi)

Interne 5 nuits (1356,25€ forfait annuel)

(du lundi soir au samedi matin)

Interne 6 nuits (1457,00€ for fait annuel)

(du dimanche soir au samedi matin)

MODE DE REGLEMENT : le règlement s'effectue soit par

- Télépaiement
- Chèque bancaire / postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Aristide Briand (ne pas oublier d'indiquer le nom, prénom de l'élève au dos du chèque – aucun chèque ne peut être différé sur plusieurs mois) et déposé au service intendance du Lycée Aristide BRIAND
- Espèces
- Prélèvement automatique (documents remis lors des inscriptions au lycée ou sur demande des familles)
- Carte bancaire directement auprès du service intendance du lycée ou sur la borne Turboself (administration -Bâtiment A)

NOUVEAUX ELEVES : les familles doivent rendre les fiches d'inscription à la demi-pension et internat le jour de la rentrée accompagnées du paiement (si choix de la prestation ou caution d'internat). Le badge permettant l'accès au restaurant scolaire sera distribué dans les classes dès le premier jour de la rentrée.

REINSCRIPTIONS : Les fiches d'inscription à la demi-pension et à l'internat devront être complétées obligatoirement et déposées, accompagnées du paiement (si choix de la prestation ou caution) au service intendance (Bâtiment A).

Post-scriptum:

A partir du 2 octobre 2023 : Mise en place de la vente à emporter pour les élèves qui le souhaitent aux tarifs en vigueur (choix et quantités limitées) voir affiche ci-dessous.

plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg Vente à emporter / Restauration